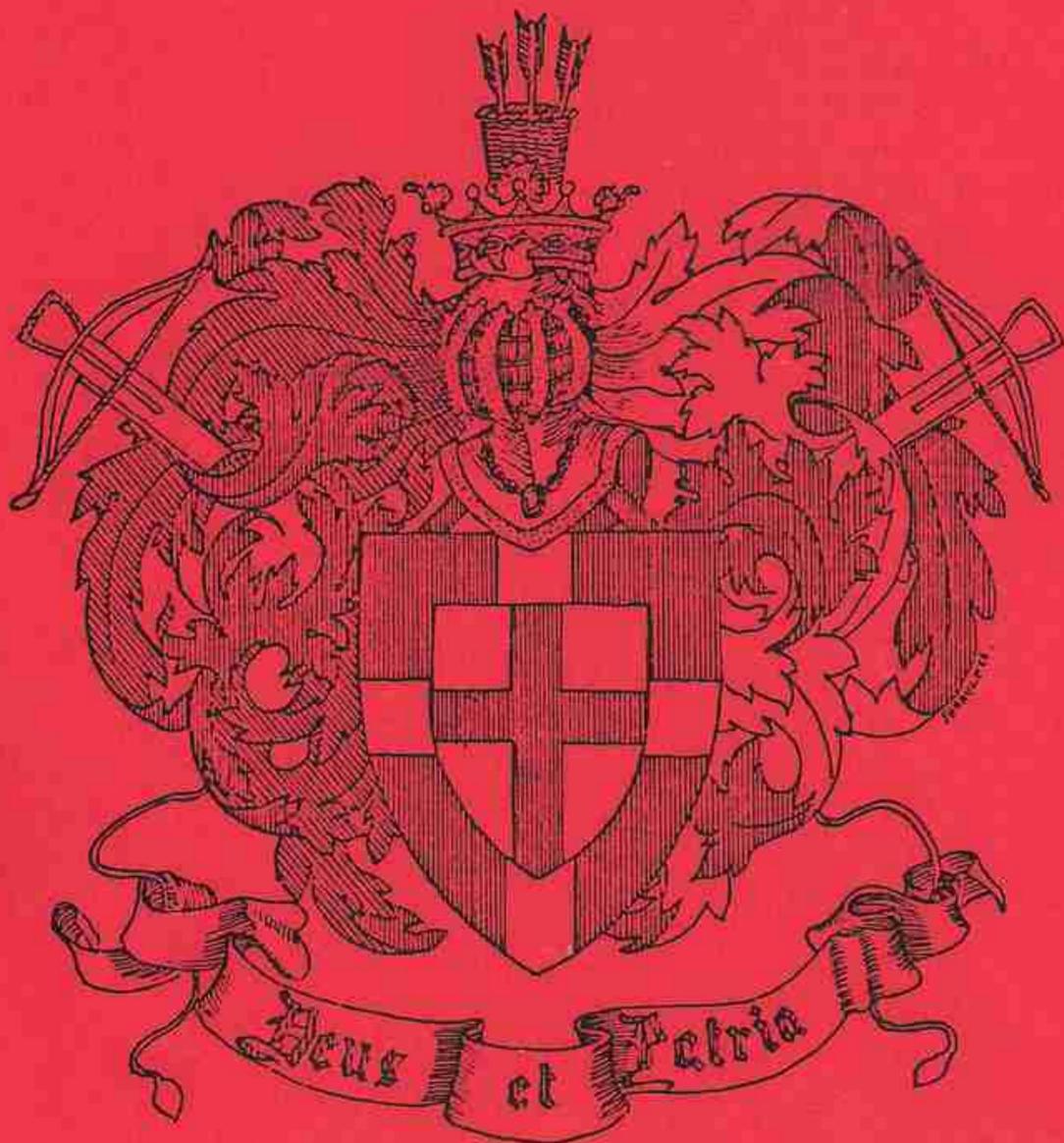


◆ Le Crennequinier. ◆

Numéro 1/1993

Revue trimestrielle 1 ère année

Revue du
Grand Serment royal
et de Saint-Georges
des Arbalétriers de
Bruxelles.



Sommaire:

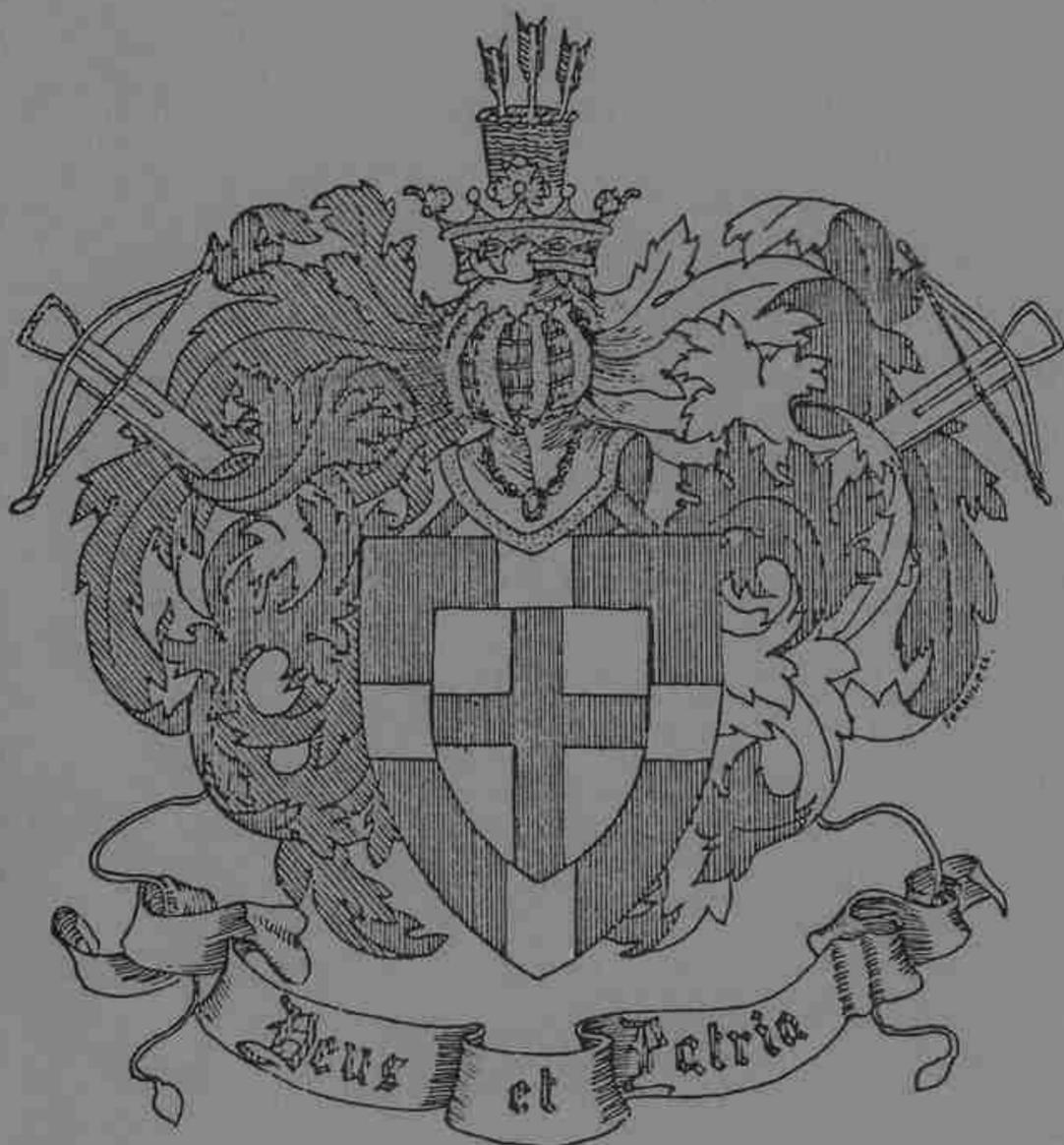
Editorial	p.1
Le Jardin aux Fleurs et le Grand Serment des Arbalétriers	p.3
Hommage à la Noble Famille d'Arenberg	p.9
Glossaire des termes français relatifs à l'arbalète	p.11
Mots mélangés	p.15
Curiosités	p.16
Petite histoire anecdotique de la rue des Six Jetons	p.17
La bataille de Ransbeek n'aura pas lieu	p.23

❖ Le Crennequinier. ❖

Numéro 1/1993

Revue trimestrielle 1 ère année

Revue du
Grand Serment royal
et de Saint-Georges
des Arbalétriers de
Bruxelles.



Sommaire:

Editorial	p.1
Le Jardin aux Fleurs et le Grand Serment des Arbalétriers	p.3
Hommage à la Noble Famille d'Arenberg	p.9
Glossaire des termes français relatifs à l'arbalète	p.11
Mots mélangés	p.15
Curiosités	p.16
Petite histoire anecdotique de la rue des Six Jetons	p.17
La bataille de Ransbeek n'aura pas lieu	p.23

GRAND SERMENT ROYAL ET DE SAINT GEORGES

- JURES -

DOYEN-CHEF : *Ferdinand LEONARD*

oooooooooooo

VICE-DOYEN : *Pierre HUSSON*

oooooooooooo

GREFFIER : *Michel DE CAMP*

oooooooooooo

GRAND ARGENTIER : *Michel STAES*

oooooooooooo

MAÎTRE DES CEREMONIES : *Daniel NATAN*

oooooooooooo

GRAND SERMENT ROYAL ET DE SAINT GEORGES

- JURES -

DOYEN-CHEF : *Ferdinand LEONARD*

oooooooooooo

VICE-DOYEN : *Pierre HUSSON*

oooooooooooo

GREFFIER : *Michel DE CAMP*

oooooooooooo

GRAND ARGENTIER : *Michel STAES*

oooooooooooo

MAÎTRE DES CEREMONIES : *Daniel NATAN*

oooooooooooo

LE CRENNEQUINIER
N°1
TRIMESTRIEL
MARS 1993

Responsable de la Rédaction:
Michel DE CAMP

Collaborateurs à la Rédaction:
Luc BERNAERTS
Christian FERAUGE
Michel STAES

Rédaction - Administration
Grand Serment Royal et de
Saint Georges des
Arbalétriers de Bruxelles
Rue des Six Jetons 44
1000 Bruxelles

LE CRENNEQUINIER
un périodique d'information
relatif à tout ce qui se rapporte
à l'arbalète, aux Serments des
Arbalétriers et à l'histoire de
Bruxelles, est la propriété du
GSR SG de Bruxelles.

ABONNEMENT:
Un An (4 numéros) : 500 F.
Compte : 310-0732480-22

Ce périodique est distribué
gratuitement à tous les
membres d'honneur et associés
de l'asbl.

INFORMATION
-Réunion chaque jeudi de
19H00 à 23H00 au siège
administratif, 44 rue des Six Jetons.
-Pour tout renseignement:
Téléphone:
02-344 56 30 (M.DE CAMP)
02-478 80 42 (L.BERNAERTS)

*** EDITORIAL ***



Chaque jour qui passe nous fait prendre conscience de l'importance du patrimoine historique de notre Capitale, qu'il soit architectural, artistique ou social. " C'est grâce au souvenir du temps passé que les traditions se perpétuent ", disait Henri LEBON. Ceci peut paraître un truisme. Pourtant les traditions se perdent. On peut donc en conclure que nous avons mauvaise mémoire. Il est donc nécessaire de rappeler les événements du passé. Mais pour ce faire il faut trouver son information quelque part. Le meilleur support est bien entendu l'écrit. Or une grande lacune subsistait au Grand Serment Royal et de Saint Georges des Arbalétriers de Bruxelles: il n'existait pas de journal. Le Comité a donc décidé de pallier cette carence en éditant son propre périodique d'information au sens général du terme. Nous sommes conscients des difficultés qui nous attendent et plus particulièrement celles d'ordre matériel. Toutefois grâce à la bonne volonté de chacun nous croyons pouvoir réussir cette gageure de réaliser, avec très peu de moyens, un journal qui soit à la fois informatif et distrayant. Dans un premier temps, nous allons tenter de l'éditer trimestriellement. D'une part, si les occupations professionnelles des collaborateurs le permettent, et, d'autre part si les moyens matériels ne font pas défaut, nous passerons ultérieurement au numéro bimestriel, voire mensuel.

Nous avons tenu à dédier ce premier numéro à notre Vice-Président, Pierre HUSSON, grâce à qui le pari a pu être tenu. Qu'il soit remercié pour toute l'aide qu'il nous a prodiguée. Une fois encore, nous avons constaté que la confraternité arbalétrière a un sens pour lui.

Après la lecture de ce premier numéro, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Nous tiendrons compte de toute critique constructive susceptible d'améliorer votre journal.

La Rédaction

Le " Jardin aux Fleurs " et le " Grand Serment Royal et de Saint - Georges. "

Texte paru le 1^{er} janvier 1933 dans la revue du Touring club de Belgique sous la plume d' O. Petitjean.

Tous les Bruxellois, vieux et jeunes, de fraîche ou d'ancienne date, connaissent, au centre même de la ville, à deux pas de la Bourse, la façade longue et nue, blanchie à la chaux, de la maison, sise dans la rue des Six-Jetons, au nom évocateur de l'époque des métiers, des nations et des lignages.

Sous une toiture basse, composée de vieilles tuiles, une seule fenêtre et deux lucarnes seulement marquent et ornent son premier étage. Au rez-de-chaussée se trouvent un portail de plein cintre et une fenêtre, dont le seuil est au niveau même du trottoir. La lanterne du réverbère elle-même semble oubliée là, depuis l'époque des fumeuses lampes à huile.

La longue enseigne, qui sacrifie manifestement aux nécessités de la publicité moderne, contraste avec cet ensemble archaïque. Elle est, d'ailleurs, passablement trompeuse, cette enseigne. Elle annonce un jardin que le client s'attend à trouver fleuri et des jeux divers qu'il imagine être des escarpolettes, ces chevaux de bois, voire ce " moulin ", que l'on rencontre en banlieue pour l'amusement de la grande et petite marmaille. Au reste que le client sera assuré et qu'il entre; la réalité vaut mieux que la supposition et le contenu est au "Jardin aux Fleurs", supérieur à l'étiquette.

Quelques marches à descendre (sans doute, la rue a-t-elle été, au cours des âges, exhaussée) et l'on se trouve dans une longue salle, voûtée d'une seule arche, comme une casemate de citadelle. A droite, en prolongement, mais au-dessus d'une demi-douzaine de marches, une seconde salle de même aspect et de même longueur. Le tout, il va de soi, à usage de café. Le visiteur est, d'un coup, ramené deux ou trois siècles en arrière dans un de ces estaminets où le faro était si savoureux

et les choesels au madère si embaumés...

Et, en prenant place sur un banc de bois, devant une table que le nettoyage au sable, chaque matin, a striée de profondes rainures, que le client ne songe à demander autre chose qu'une de ces demi-gueuzes fleurant bon, capiteuse à plaisir et rafraîchissante à souhait. La couleur locale interdit, ici, les bières exotiques et modernes, n'est-ce pas ?

Le jardin promis par l'enseigne, on le constate immédiatement, est une longue et large terrasse, dallée en briques plates et couverte de chaises, de tables et, si l'on est à la fin d'une journée caniculaire, de clients prenant le frais.

Les fleurs annoncées sont absentes, elles aussi, tout comme le jardin: mais par compensation, une double rangée de grands hêtres répand une ombre abondante et fraîche, ne laissant filtrer qu'un mince filet de soleil à travers son dôme de verdure.

Quant aux jeux divers, ils ne sont point ceux auxquels on s'attendait; pis, on ne les aperçoit guère.

Ils sont là, néanmoins. A gauche de l'ombreuse allée, derrière les cloisons vitrées d'un édicule, quelques bons bourgeois, en manches de chemise, dégustent un lambic, honneur du vainqueur, consolation du vaincu de la dernière joute.

Un avis discret prévient que le local est réservé à une société privée : le Conservatoire africain. Mais le Bruxellois est accueillant et hospitalier: et, surtout, il est fier de sa " société ", sa seconde famille. Il nous permettra de visiter son second domicile et, même, il nous conduira :

nous constaterons grâce à son obligeance, que nous sommes dans l'antichambre d'un jeu de quilles, là où, nous l'avons vu, les perdants se consolent de leur défaite et les gagnants se réjouissent de leur victoire...de la même et humide manière. Ne sourions pas trop; ce sont de rudes travailleurs ceux-là qui viennent, ici, au soir des journées de labeur, prendre la distraction salutaire et s'adonner à l'exercice physique indispensable à la vie citadine.

Le cicérone bienveillant (vous pouvez, si vous le désirez, lui offrir la demi-gueuze de reconnaissance: il réciproquera infailliblement; peut-être même invoquera-t-il le dicton : "Jamais deux sans trois") ce brave compagnon, donc, vous passera chez le voisin.

Celui-ci se livre aux émotions palpitantes d'un autre jeu, bien bruxellois, dont peut-être les charmes vous resteront inaccessibles et incompréhensibles, mais donc le nom vous fera sourire par la contradiction qu'impliquent les termes : le " jeu de boules plates. "

Une " boule plate ", c'est, à Bruxelles, une sorte de large et épais disque en bois que le joueur fait rouler sur une piste bétonnée, vers un but dont il s'agit de s'approcher au plus près. L'adresse consiste, ici, à donner le minimum nécessaire d'impulsion. Et l'exercice physique paraît si mince qu'on est en droit de se demander s'il n'est pas un simple prétexte.

Chaque bourgeois sait, n'est-ce pas, dans les rues avoisinantes, qu'il faut de solides arguments pour obtenir de la bourgeoise, la permission de fuir le comptoir pendant quelques heures...

Ceux d'en face, c'est à dire ceux dont les ébats sont plus bruyants se font entendre du côté droit, sous un long appentis, sont aussi accueillants. Il sont les heureux membres d'une société de tir à l'arc au berceau et, chaque soir de réunion, ils tirent entre eux un " oiseau" ou une "

poule " dont le vainqueur n'emporte chez lui, dit-on, que le " plumet " que met, sur une tête, un léger excès de gueuze.

Ce voisin est, si l'on peut dire, double. A droite, il y a celui qui a la jouissance de la seconde moitié de l'appentis, divisé sur toute sa longueur; c'est un tireur à la carabine. Les sèches détonations de son arme nous ont alertés, il y a un instant. Le dit voisin est formé de six fraternelles régimentaires, dont chacune a, un soir par semaine, la jouissance du stand. Ceux-là sont, à leur jeu, des " as ", ne se sont-ils pas fait la main et l'oeil, jadis, là-bas, du côté de l' Yser, sur d'autres cibles ? Et l'enjeu de la joute n'était-il pas, pour eux, un autre risque que celui de " payer la tournée " ?

Au fond, enfin, de l'allée des hêtres, une porte s'ouvre et nous voici, cette fois, chez la plus vieille et la plus noble des sociétés bruxelloises, le Grand Serment royal et de Saint -Georges.

Une inscription murale, au dessus des bustes de nos rois, invite immédiatement au respect :

Ce local a été honoré de la présence de Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, le 21 août 1881 à l'occasion du 500 ème anniversaire de la Société le Grand Serment royal Saint - Georges.

Cinq centième anniversaire en 1881 ! La fondation date donc de 1381, trois ans avant l'avènement de Philippe le Hardi, le premier des Ducs de Bourgogne belges, sous la duchesse Jeanne, la dernière héritière de la grande lignée brabançonne ! L'âge est vénérable.

Et d'abord, qu'était-ce donc, à, cette époque lointaine qu'un Serment dont le terme équivaut actuellement, à celui de société ?

Dans ce moyen âge troublé, les

communes avaient obtenu des princes le droit de défendre la cité à l'aide des milices communales. Comme toute la vie de la commune était basée sur l'organisation des métiers (les syndicats de ce temps-là) c'était donc dans les métiers que se recrutaient les défenseurs de la commune. Et certains corps francs étaient constitués pour former le noyau permanent de l'armée communale. Ces corps devaient s'exercer au maniement de leurs armes et ils prêtaient un serment solennel de contribuer à la protection de l'indépendance communale et à la sécurité de la cité. De là, le nom de serment donné à ces guildes qui, militaires dans leur but, étaient également d'agrément dans leurs exercices d'armes.

Il y avait le Serment des Arquebusiers, celui des Archers, celui des Arbalétriers. Les uns et les autres se dédoublèrent sans doute. Le Bruxellois est, par essence, " sociétaire " et les " sociétés " sont par essence, particularistes; les rivalités, les émulations de paroisses, de quartiers, de patronages mettaient la vie et l'entrain, alors comme aujourd'hui, entre les Serments.

En 1381, donc, les arbalétriers fondèrent le " Serment Notre Dame ", lequel prit, dans la suite, en raison de son importance, la qualification de " Grand ". En 1387, un Serment rival se constitua sous le vocable de " Serment Saint-Georges " qui reçut, lui, par antinomie, le qualificatif de " Petit ".

Je ne voudrais pas jurer que ces deux adjectifs sont pour rien dans la prospérité des deux Serments. Celui de " Notre Dame " voulut toujours mériter son titre de " Grand " et celui de " Saint Georges " s'efforça toujours de démeriter celui de " Petit ". La compétition dura 450 ans, ni plus ni moins.

Au cours de cette longue existence, les deux Serments, avaient fait preuve,

maintes fois, de vaillance et de persévérance. Les princes leur avaient octroyé des lettres de noblesse. Les armes du Grand Serment portaient " d'argent à la croix de gueules ". Celles du Petit Serment étaient de " gueules à la croix d'argent ". La rivalité persistait.

La révolution française mit les deux rivales d'accord en les supprimant; mais les révolutions passent et les sociétés bruxelloises demeurent. Après 1830, trente-six ans s'étant écoulés depuis le règne des prétendues " liberté, égalité, fraternité " des Sans-culottes, il restait en vie assez de membres pour reconstituer les sociétés. Mais le malheur rapproche et l'épreuve apaise les coeurs. Les survivants résolurent de fondre les deux Serments en une seule société qui prit, en relevant et fusionnant les vocables, le titre de " Grand Serment Notre-Dame et de Saint-Georges ". Le jour où Léopold I^{er} octroya au Grand Serment la qualification de " royal ", le nom statutaire fut, une nouvelle fois modifié, en " Grand Serment royal et de Saint-Georges ".

Le peintre, donc, qui a exécuté l'inscription murale que nous signalions ci-dessus, a commis une légère erreur en libellant

" Grand Serment royal de Saint-Georges ".

Les armes héraldiques des sociétés fusionnées sont composées " d'un grand écu portant de gueules à la croix d'argent, qui est du Petit Serment, avec écu en coeur, d'argent à la croix de gueules, qui est du Grand Serment ".

Ces armes certifiées, d'après les archives communales, par le Collège des bourgmestre et échevins de Bruxelles, ont été reconnues par le Conseil héraldique. Un arrêté royal, du 11 janvier 1927, a authentiqué cette reconnaissance de noblesse.

La commune de Bruxelles, désireuse, en 1381, de montrer sa sollicitude pour ses éventuels défenseurs, avait attribué au Grand Serment, comme terrain d'exercices, une sorte de bas-fonds humide dans le prolongement du vallon allant du Parc vers la Putterie. Cet enclos, était appelé le hondsgracht, le " fossé aux chiens ", parce que, disait-on, les ducs y avaient eu, jadis, leur chenil. Ce fut là que les Petit et Grand Serments établirent, ce qu'on appelle aujourd'hui, leurs stands de tir. Car les deux sociétés avaient, comme armé, la noble arbalète.

Chaque année, l'une et l'autre mettaient en compétition le titre de "roi" du Serment: les membres s'efforçaient, à tour de rôle, d'abattre un oiseau en bois, le "papegay", placé au sommet d'une tour. Le roi recevait, pour l'année, un insigne qu'il devait porter dans toutes les cérémonies.

En l'an 1615, la sérénissime Infante, Isabelle, fille de Philippe II, le sombre roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, régnait sur nos provinces, avec son noble époux, l'archiduc Albert. La Souveraine était, comme de raison et selon une règle qui n'a plus connu d'exception, membre de la gilde le Grand Serment. Elle assista, sur la place du Grand Sablon, au "tir du roi" et prit part à la joute. Hasard, adresse ou courtoisie, Isabelle descendit le papegay ! Elle fut proclamée reine. Le couronnement fut l'occasion de fêtes extraordinaires, d'un ommeganck d'une pompe inouïe, au point que l'archiduchesse commanda, au peintre Denis van Alsloot, d'en fixer, sur une toile, le somptueux cortège. Le Grand Serment décida, cette année-là, que pour solenniser la victoire de la Souveraine, celle-ci garderait, sa vie durant, le titre de "reine du Grand Serment", et, qu'au tir annuel, on ne désignerait qu'un vice-roi. La récompense vint: en 1620, l'archiduchesse fit percer une rue Isabelle, aujourd'hui disparue, dans le but de raccourcir le trajet entre son Palais de la rue Ravenstein à l'Eglise Sainte-Gudule.

Et l'archiduchesse octroya au Grand Serment un terrain à front de cette rue pour y transférer son champ d'exercices. Un bel immeuble, servant de local fut édifié. Le Grand Serment y séjourna jusqu'en 1794.

Quand on perça l'impasse du Parc, au début de ce siècle, et quand on appropria le quartier entre la rue des Colonies et la Montagne du Parc, la maison des arbalétriers disparut. Le Grand Serment en avait d'ailleurs, été dépossédé par les révolutionnaires français, qui avaient vu quelque chose de " ci-devant " dans le nom officiel de " Serment ".

En 1833, les deux Serments réunis cherchèrent un local. Ils l'ont trouvé au " Jardin aux Fleurs ", rue des Six Jetons. Il est probable que c'est à la Vénérable Société que Bruxelles doit la conservation de ce coin de vieille cité, où les traditions du moyen âge ont gardé toute leur couleur locale.

le Grand Serment est toujours, en principe du moins, une société d'arbalétriers. Le râtelier d'armes y supporte, dans son local, la plus belle collection d'arbalètes qui se puisse rêver.

A la place d'honneur, figure l'arbalète du roi Albert, membre du Grand Serment comme tous ceux qui ont porté la couronne de Belgique. Celle du prince Léopold voisine, d'ailleurs, avec l'arme de son Auguste Père.

Dans le fond du local, une statue de Saint-Georges terrassant le dragon, taillée à plein chêne par le ciseau, un peu romantique et guindé du sculpteur De Haen, prix de Rome, il y a quelque soixante ans, nous dit Mr J. De Winckeler, le dévoué secrétaire général de la vieille Gilde, qui nous a reçu et nous a fait les honneurs du local.

Il nous détaille les particularités du "tir d'hiver" et du "tir d'été", qui sont deux stands ne différant que par la possibilité de chauffer la pièce. Il nous fait l'histoire de son "Serment", nous initie au maniement de l'arbalète et nous conte les traditions vénérables que l'on s'ingénie, ici, à respecter et à maintenir.

Nous lui avons été annoncé, aussi, nous dit-il, il a prié le président du Serment, de bien vouloir apporter, en notre honneur, le livre d'or de la vieille Gilde. Le président, Mr Van den Haute, à qui nous sommes présenté, nous montre le précieux document. Le premier volume, un in-folio épais, est rempli déjà: le second est à peine commencé. Les plus anciens livres sont, eux, précieusement déposés aux archives du Royaume.

Ce livre d'or est une merveille. Une page entière est réservée à chaque grand personnage qui a signé; et, au-dessus de son nom, le Grand Serment a fait peindre, en miniature, les armoiries du signataire. Il y a parfois d'étranges découvertes. Ainsi, nous avons appris que Mr Brand Whitlock, l'ambassadeur des Etats-Unis, qui signa, le 26 juin 1921, possède bel et bien un blason: un citoyen de la libre et égalitaire Amérique !

Le roi Léopold 1^{er} a signé le 15 mars 1859, Léopold II (il avait déjà signé comme duc de Brabant) signe, comme roi, le 5 février 1866. Il renouvelle cette signature, d'ailleurs, le 21 août 1881.

Le comte Philippe de Flandre, père du roi Albert, le prince Baudouin, le prince Albert de Belgique, qui signe, à nouveau, Albert, comme roi après 1910, Charles Rogier, tous les bourgmestres de Bruxelles: Rouppe, Anspach, Buls, de Brouckère De Mot, Max sont là.

L'ex-roi d'Espagne, Alphonse XIII, est venu au "Jardin aux Fleurs" et a signé le 4 mai 1923.

Une page du livre d'or est consacrée au président, feu E. Van Bever, du Grand Serment, qui, le 17 décembre 1923, a célébré le cinquantenaire de son inscription comme membre et le vingt-cinquième anniversaire de son élection à la présidence.

L'honorable président Van den Haute et l'aimable secrétaire général De Winckeler nous ramènent, on s'en doute bien, dans l'antique salle du "Jardin aux Fleurs", pour nous démontrer que la gueuze lambic n'a nullement dégénéré depuis les temps d'Isabelle et même ceux du Hondsgracht.

L'interview est chose aride, nul n'en ignore, pour l'interviewé comme pour l'intervieweur. Et la gueuze possède, en sus du pouvoir de rafraîchir, celui de délier les langues. Et ce fut ainsi que nous apprîmes, en fin de cette longue et délicieuse soirée, la belle histoire suivante :

Le roi Albert est membre effectif du Grand Serment. Nous avons vu son arbalète, ornée de la couronne royale en incrustation. Sa Majesté n'a, on s'en doute bien, pas toujours le temps de prendre part au tir annuel par lequel se met en compétition le titre envié de Roi du Grand Serment. Alors, il daigne déléguer, pour le remplacer à son arbalète, un membre de la Société que l'on a soin de choisir parmi les meilleurs tireurs. En mai 1927, le roi Albert a, événement retentissant, fait mouche, à la cible, par le truchement de son remplaçant. Et Sa Majesté fut, une seconde fois, après l'avoir été devant le Parlement, intronisé roi.

La cérémonie fut, on s'en doute, grandiose. Les réserves de gueuze du "Jardin aux Fleurs" furent, ce soir-là, sérieusement entamées. Et les savants du Grand Serment crurent se souvenir d'un précédent. On rechercha dans les archives.

Et l'on découvrit le cas en 1615, où

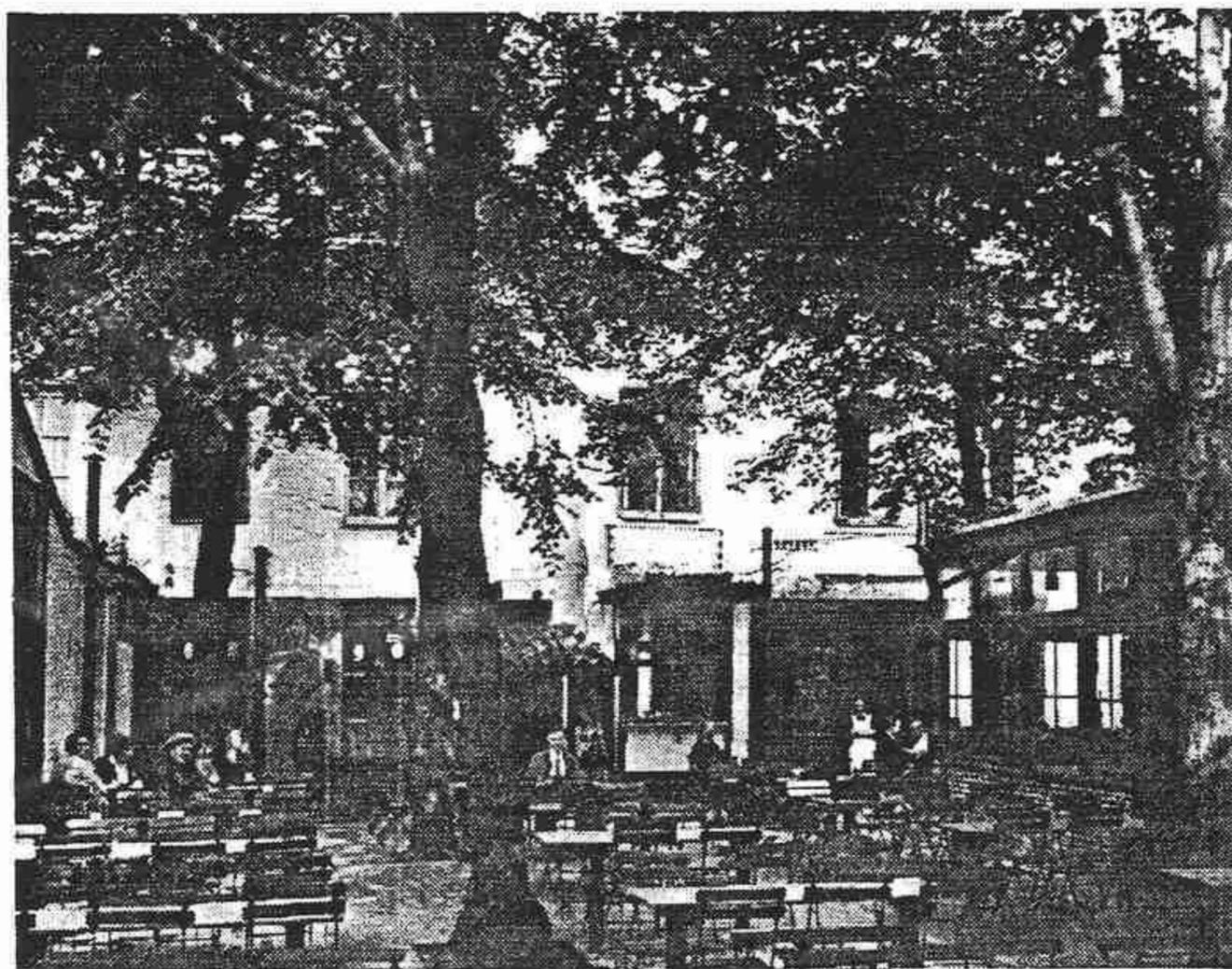
l'archiduchesse Isabelle abattit le papegay et fut proclamée reine à vie; le Grand Serment aurait bien voulu, peut-être, comme en 1615, organiser un ommeganck fastueux. Mais l'idée ne devait être réalisée que trois ans plus tard, en 1930, chacun s'en souvient.

Il fallait se contenter de relever une tradition. De même qu'on l'avait fait pour la souveraine du XVII^{ème} siècle, on proclama Albert 1^{er} roi à vie du Grand Serment.

Et depuis, et jusque d'ici de nombreuses années, faisons-en le souhait, le Grand Serment royal et de Saint-Georges ne tire plus qu'un vice-roi.

Il y a bien un léger inconvénient : c'est que le tireur qui obtient trois fois de suite le titre de roi reçoit une promotion et est, à la troisième, proclamé " empereur ". Alors, les mainteneurs de tradition s'arrachent, au Grand Serment, les cheveux: c'est qu'il n'y a pas de précédent et si quelqu'un s'avisait d'être trois fois vice-roi, faudrait-il le proclamer vice-empereur ?

Nul ne le sait. Et chacun souhaite, in petto, que ce malheur n'arrive pas.



JARDIN-AUX-FLEURS ... CABARET

□ HOMMAGE A LA NOBLE FAMILLE D'ARENBERG □

Michel STAES

Son Altesse le Duc Eric d'Arenberg, Très Haut Chef-Doyen de notre Grand Serment est décédée l'année passée et un office funèbre, pour le repos de son âme, a été célébré, le 6 octobre 1992, à ENGHIEU. Une délégation du Grand Serment Royal et de Saint Georges des Arbalétriers de Bruxelles assistait à ce service religieux tout empreint à la fois de majesté, de grandeur et de simplicité. C'est sous l'emprise d'une émotion intense que nos Arbalétriers se sont recueillis et ont prié pour le repos de l'âme de cet illustre compagnon.

Nous formulons des vœux pour que son successeur, Monseigneur le Duc Jean-Engelbert d'Arenberg veuille bien le remplacer en qualité de Très Haut Chef-Doyen de notre Gilde. Des démarches en ce sens seront très bientôt entreprises. Entre-temps, en guise d'hommage, nous voudrions consacrer quelques articles à l'histoire de la famille d'Arenberg. Dans ce numéro nous commencerons par mentionner la description héraldique des armoiries, qui se trouvent dans un de nos livres d'or, et, au bas desquelles, le Duc Engelbert-Karl qui nous a offert notre ancien drapeau, a apposé sa signature. Dans les numéros suivants, nous parlerons de la généalogie familiale et nous donnerons un aperçu historique de la célèbre demeure que l'on appelle actuellement "Palais d'Egmont", mais qu'il serait plus exact de dénommer "Palais d'Arenberg".

CHRONOLOGIE DES CONCESSIONS

Erection en comté princier du comté westphalien d'Arenberg et concession de cette dignité à la Comtesse Marguerite de la Marck et d'Arenberg, veuve de Jean de Ligne, ainsi qu'à son fils Charles d'Arenberg, et aux frères et

sœurs de ce dernier. (*Fait à VIENNE, le 5 mars 1576, par l'Empereur Maximilien II.*)

Erection en duché du comté princier d'Arenberg, avec tous droits régaliens et siège à la Diète de l'Empire, et concession de ce titre à Philippe-François comte princier d'Arenberg, duc d'Arschot, ainsi qu'à son frère Charles-Eugène, et à leurs neveux Philippe et Albert. Titre transmissible à tous les descendants du nom. (*Fait à VIENNE, le 9 juin 1644 par l'Empereur Ferdinand III.*)

Concession du titre personnel de comte de l'Empire. (*Par l'Empereur Napoléon Ier, le 26 avril 1808, à BAYONNE.*)

Erection en duché d'Arenberg-Meppen, de la terre hanovrienne de Meppen et concession de ce titre au prince et duc régnant Prosper-Louis d'Arenberg, fils de Louis-Engelbert, avec reconnaissance de la qualification d'Altesse Sérénissime pour lui et tous les descendants du nom. Cette disposition en exécution de décret de la Diète de la Confédération germanique du 18 août 1825. (*Fait à HANOVRE, le 8 mai 1826, par Georges IV, roi du Royaume-Uni, en tant que roi de HANOVRE.*)

Toujours en exécution d'un décret de la Diète de la Confédération germanique du 18 août 1825, reconnaissance de la qualification d'Altesse Sérénissime (transmissible par primogéniture) pour le prince et duc régnant Prosper-Louis d'Arenberg. (*Ordonnance du Roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, le 21 février 1832.*)

Toujours en exécution du décret de la Diète de la Confédération germanique du 18 août 1825, extension de la qualification d'Altesse Sérénissime à tous les descendants du Prince et duc régnant Prosper-Louis d'Arenberg. (*Ordonnance du Roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, du 3 mars 1833.*)

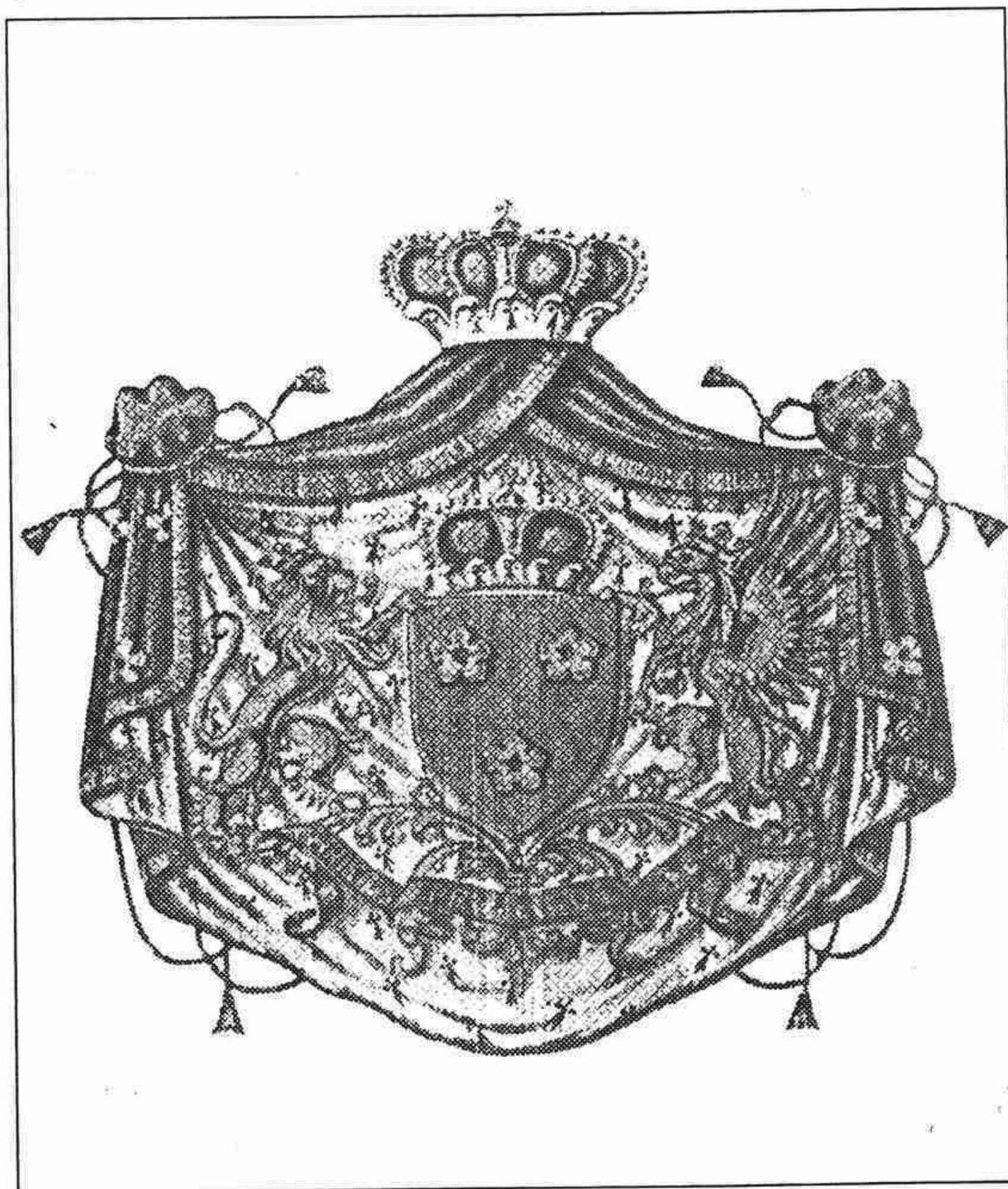
Reconnaissance de la qualification d'Altesse Sérénissime accordée au prince et duc régnant Prosper-Louis d'Arenberg, ainsi qu'à tous ses descendants. (*Arrêté de l'empereur d'Autriche Ferdinand Ier, le 22 février 1847.*)

Reconnaissance de noblesse et du titre de prince, transmissible à tous les descendants du nom, avec l'autorisation de porter la qualification d'Altesse Sérénissime, pour Eberhard-Engelberg-Antoine d'Arenberg. (*Fait à BRUXELLES, le 16 juillet 1953, par Le roi Baudouin Ier.*)

Description Héraldique

"De gueules, à trois fleurs de néflier d'or, percées du champ. L'écu sommé du bonnet ducal du Saint Empire, et supporté à dextre par un lion couronné d'or, et à senestre par un griffon couronné d'or. Le tout posé sur un manteau aux armes de l'écu, doublé d'hermine, bordé, cordonné et houppé d'or, surmonté du bonnet de duc souverain, fourré de gueules, retroussé d'hermine à cinq arceaux, couverts de perles, et sommé d'un monde d'azur, cerclé et croisé d'or.

DEVISE : CHRISTUS PROTECTOR MEUS, d'or, sur un listel de gueules.



Glossaire des termes français relatifs à l'arbalète.

Arbalète :

Arme de tir composée d'un arc court et puissant, fixé à un arbrier ou fût et comportant un système d'accrochage et de détente de la corde.

Arbalétrière :

Ouverture généralement cruciforme pratiquée dans une muraille et permettant le tir tout en protégeant le tireur.

On parle plus souvent de meurtrière ou d'archère pour la désigner.

Arbrier :

Partie en bois de l'arbalète, par opposition à l'arc qui s'y fixe, est appelé aussi fût de l'arbalète. Il est creusé d'une rainure longitudinale dans laquelle sera posé le trait.

Armeur :

Accessoire servant à tendre l'arc d'une arbalète.

Dans nos régions est souvent nommé gek (région bruxelloise) et trekker (région néerlandophone).

Balboog :

Arbalète lançant des balles apparue dans nos régions au XIX^{ème} s. Un canon de métal ou de bois, fendu en partie pour permettre le passage de la corde, est fixé sur l'arbrier

Utilisée exclusivement pour le tir vertical à la perche.

Ce principe a été utilisé pour lancer des falariques et des dardelles au XVI^{ème} s.

Baliste :

Machine de guerre de grande taille ressemblant à une arbalète géante qui lançait de longs épieux. L'arbalète lui doit une partie de son nom dérivé du latin : arcubalista (arcus, arc et balista, baliste).

Bander :

Michel De Camp

Assujettir ou fixer une corde à un arc (à main ou d'arbalète) pour le rendre apte au tir. Pour tirer, on tend la corde à l'aide de la main ou de divers systèmes d'armement pour l'arbalète.

Berceau :

Autre nom de la butte de tir, appelée aussi beursault ou bersault selon les textes.

Blason :

Partie de la carte correspondant aux zones de points.

Boujon :

Trait d'arbalète à tête plate et épaisse servant à la chasse pour tuer le gibier sans abîmer la fourrure ou à la guerre pour fracasser les membres protégés par l'armure. Est dit aussi bougon ou matras.

Broche :

Fiche de bois servant à fixer les cartes et blasons sur les cibles. Autrefois, une seule broche maintenait la carte par le centre et un coup central était appelé "coup de broche".

Butte :

Construction supportant en général ou abritant la cible.

Au tir au beursault, on distingue la butte d'attaque sur laquelle on tire le premier trait (tir aller) par opposition à la butte maîtresse sur laquelle s'effectue le tir retour.

Carquois :

Etui dans lequel étaient rangés les traits. Est appelé aussi trousse ou couire. L'arbalétrier le portait accroché à la ceinture.

Carreau :

Trait d'arbalète le plus courant dont

le fer est composé de quatre faces formant une pyramide.

Carte :

Feuille de carton ou de papier fort sur laquelle est imprimé le tracé des zones déterminant les points.

Cible :

Support de la carte ou du blason arrêtant les flèches.

Corde :

Assemblage de fibres, muni à chaque extrémité d'une boucle et fixé à l'arc. Les cordes peuvent être de chanvre, de lin, de soie ou de fibres synthétiques telles que le dacron.

Couire :

Autre nom du carquois.

Coursel :

Système d'armement des grosses arbalètes puissantes caractérisé par l'emploi de poulies et de cordes. Ce système porte de très nombreux noms : arbalète à coursel, à tour, à moufle, de passe, de passot, à girelles, à tignolles, à martinet à rouet ...

Cranequin :

Mécanisme basé sur le principe d'une manivelle entraînant par l'intermédiaire de pignons et d'engrenage démultipliant l'effort, une crémaillère destinée à tendre l'arc d'une puissante arbalète. Il est aussi appelé cric.

Arbalète utilisée du XIV^{ème} au XVI^{ème} s. par la cavalerie.

Elle se tendait à l'aide du cric, du cranequin ou d'un ped-de-biche plus maniables que le système à poulies inutilisable pour le cavalier monté.

Doit son nom au wallon : crènekin ou à l'allemand kraenchen.

Cranequinier :

Arbalétrier souvent cavalier qui

utilise l'arbalète à cranequin. Se dit aussi cranequinier.

Cric :

Système servant à tendre l'arc. Il se compose d'un petit tambour renfermant un pignon couplé avec une crémaillère.

En tournant le pignon à l'aide d'une manivelle, le crochet double fixé à l'extrémité de la crémaillère amène la corde jusque dans le cran de la noix. Il se fixait sur l'arbrier par une forte bride. Comme tout système d'armement, il devait être ôté avant le tir.

Crémaillère :

Pièce dentée pour transformer en mouvement rectiligne un mouvement de rotation ou vice-versa. Principe de fonctionnement du cranequin ou du cric.

Dardelle :

Trait d'arbalète non empenné.

Dondaine :

Trait d'arbalète assez épais et ventru.

Empenne :

Partie du trait qui est empennée soit au moyen de plumes soit au moyen d'ailerons de cuivre, de bois ou de cuir. Sur certains modèles de traits retrouvés, on constate que les pennes ont été sculptées dans la masse et non rajoutées par après. Se dit aussi empennage.

Enarme :

Corde ou courroie fixée au pavois que transportait l'arbalétrier en campagne. Elle lui permettait d'attacher le pavois sur le dos pendant les marches. Se dit aussi guiche.

Falarique :

Flèche ou trait incendiaire.

Flèche :

Munition de l'arc ou de l'arbalète. Elle se compose d'un fût armé d'une pointe à la tête et d'un empennage au talon.

Fût :

Autre nom de l'arbrier. Se dit aussi du corps du trait ou de la flèche.

Guiche :

Autre nom porté par l'énarme permettant un transport aisé du lourd pavois.

Jalet :

Projectile en forme de balle ou de bille en plomb, pierre, terre cuite lancé par une arbalète ou un arc conçu pour ce type de tir.

L'arbalète à jalet ou à galet est une arme de chasse pour les petits oiseaux ou les lapins. La corde est double et une petite poche est fixée entre les cordes pour recevoir le projectile. L'écart est maintenu par deux petits cylindres de métal ou de chanvre. C'est le seul cas où l'appareil de tension est fixé à demeure sur l'arbrier.

Latte :

Nom que donne les arbalétriers à l'arc d'acier de leur arbalète.

Luge :

Pièce de métal entraînée par la corde glissant sur deux rails métalliques et propulsant la flèche de l'arbalète suisse de match.

Matras :

Autre nom d'un trait à tête plate servant à tuer des animaux ou des oiseaux à plumage ou fourrure précieux.

Maquet :

Trait à pointe mousse, plate ou légèrement conique utilisée pour le tir à la perche.

Mire :

Tire son nom du vieux verbe mirer (regarder).
On parle communément d'un cran de mire, d'un point de mire, de ligne de mire.

Moufle :

Système de tension de grosses arbalètes fonctionnant avec deux manivelles enroulant des cordes par un jeu de quatre poulies.

Au bout des cordes sont fixés des crochets qui accrochent la corde bandée de l'arc. Une fois la corde amenée à la noix, il fallait désengager les crochets, retirer la boîte de fer, emboîtée sur la queue de l'arbrier, à laquelle était solidement fixé le tout.

Noix :

Pièce retenant la corde jusqu'au moment du tir. Maintenu dans l'arbrier par un axe, elle était façonnée en os, corne, ivoire ou en métal.

Pas de tir :

Ligne matérialisée en deçà de laquelle les tireurs doivent se tenir pour tirer. Désigne également l'ensemble de l'emplacement des tireurs et de la cible.

Passadoux :

Synonyme de carreau ou vireton.

Pavois :

Grand bouclier que l'arbalétrier plaçait devant lui pour se protéger lorsqu'il tendait son arme.

Il était constitué de lattes de bois collées et recouvertes d'une peau d'animal collée et imperméabilisée par de la peinture ou un vernis.

Est appelé aussi pavet ou targe ou pennart. Parfois, ils étaient portés par des valets appelés pavescheurs.

Penne :

Ailette de plume ou autre matière faisant partie de l'empenne.

Pied-de-biche :

Levier d'armement articulé d'arbalète utilisé aussi bien à cheval qu'à pied. Se dit aussi pied-de-chèvre ou pied-de-chienne.

Sajette :

En vieux français, désigne la flèche.

Se rencontre aussi sous la forme de saiette et sayette.

Tablier :

Partie de l'arbrier où se trouve la rainure qui reçoit le trait et sert à le diriger. Se dit aussi table.

Talon :

Partie arrière du trait ou de la flèche.

Tour :

Arbalète à tour, autre nom de l'arbalète très puissante utilisée du haut des remparts des cités médiévales.

Tourillon :

Appelée aussi goujon, cette pièce métallique traverse l'arbrier de part en part et dépasse de chaque flanc.

Divers systèmes pour tendre l'arc viennent prendre appui sur celle-ci.

Trait :

Projectile lancé par une arbalète. Peut également désigné parfois la flèche d'arc.

Tranchefil :

Garniture de protection consistant en un enroulement de fils au centre de la corde. Dans nos contrées est désignée sous le terme de trens.

Trousse :

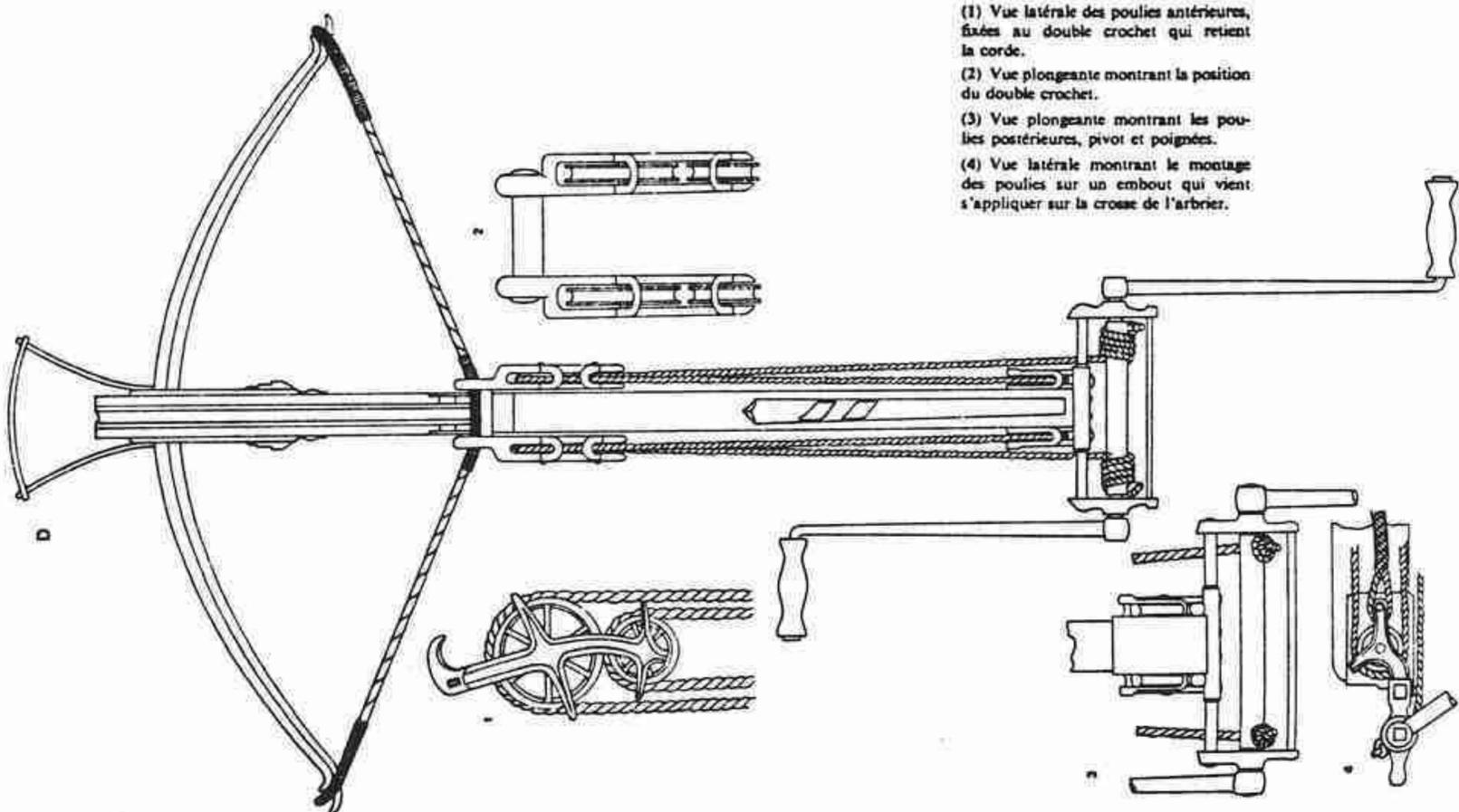
Autre nom de l'étui servant au transport des traits.

Vireton :

Trait utilisé par l'arbalétrier dénommé ainsi en raison du mouvement de rotation que lui imprimaient la disposition de ses deux pennes. Ce mouvement assurait une meilleure précision et une très grande force de pénétration.

Bibliographie :

- Histoire de l'archerie de Robert Roth (Max Chaleil).
- L'armée bourguignonne de 1465 à 1468 de Charles Brustem (Ed Van Muysewinkel).
- Les Armes de Maurice Maindron.
- Catalogue des armes et armures du Musée royal de la Porte de Hal de E. Vinckeroy



D La corde de cette lourde arbalète du xvii^e siècle était tirée jusque dans la noix par un tour puissant que l'on voit ici en position.

- (1) Vue latérale des poulies antérieures, fixées au double crochet qui retient la corde.
- (2) Vue plongeante montrant la position du double crochet.
- (3) Vue plongeante montrant les poulies postérieures, pivot et poignées.
- (4) Vue latérale montrant le montage des poulies sur un embout qui vient s'appliquer sur la crosse de l'arbrier.

Mots mélangés

Michel De Camp

Tous les mots figurant dans la liste ci-après se trouvent dans la grille, placés en tous sens: horizontalement, verticalement, en diagonale, de haut en bas et vice-versa, de droite à gauche et inversément. Les mots se croisant, une lettre peut servir plusieurs fois, sauf celles du mot mystérieux.

Lorsque vous aurez trouvé tous les mots, il vous restera le mot mystérieux défini comme suit:

Edifice cher aux Serments d'arbalétriers bruxellois.

E	R	V	E	H	C	E	D	D	E	I	P	A	N	E	R
M	A	T	R	A	S	N	O	T	E	R	I	V	R	O	E
E	N	N	E	P	M	E	M	O	U	F	L	E	T	C	I
R	T	E	R	I	T	T	O	U	R	I	L	L	O	N	N
E	E	M	U	E	M	I	R	E	F	L	E	C	H	E	I
I	H	R	O	D	O	N	D	A	I	N	E	S	I	M	U
R	C	E	T	D	U	N	T	A	A	R	E	X	S	D	Q
T	O	S	A	E	A	R	M	R	O	Y	M	I	I	C	E
E	R	G	C	B	E	E	M	E	E	B	O	U	J	O	N
L	C	O	U	I	R	E	B	U	T	U	D	U	A	U	N
A	S	O	R	C	R	A	N	E	Q	U	I	N	L	R	E
B	A	B	B	H	A	C	O	R	D	E	F	L	E	S	R
R	R	L	L	E	C	O	A	B	A	L	I	S	T	E	C
A	G	A	L	E	T	C	E	S	S	U	O	R	T	L	N
A	R	B	A	L	E	T	E	L	L	S	I	O	V	A	P

ARBALETE

BALBOOG

BUT

COUIRE

CREMAILLÈRE

EMPENNE

GALET

MISE

PIED DE BICHE

TOURILLON

TREUIL

ARBALETRIÈRE

BALISTE

CARQUOIS

COURSEL

CRENNEQUINIER

ENARME

JALET

MOUFLE

PIED DE CHEVRE

TELL

TROUSSE

ARBRIER

BANDER

CARREAU

CRANEQUIN

CROCHET

FLECHE

MATRAS

NOIX

ROY

TIR

VIRETON

ARC

BOUJON

CORDE

CRIC

DONDAINE

FUT

MIRE

PAVOIS

SERMENT

TOUR

Les lettres non marquées forment dans l'ordre d'apparition le mot mystérieux.

Un dernier conseil, utiliser un surligneur de couleur pour repasser sur les mots de la grille, ainsi les lettres non utilisées resteront blanches.

CURIOSITES

Qui parmi les confrères n'a pas entendu parler de 't SERCLAES? Tout le monde connaît le mémorial à Everard 't SERVLAES, situé sous les arcades au début de la rue Charles BULS. L'échevin Everard 't SERCLAES, fut assassiné tragiquement, en 1388, par les hommes du Sire de GAASBEEK, alors qu'il revenait de Lennick-Saint-Quentin. Après l'embuscade qui lui fut tendue, il fut transporté, exsangue, dans la maison de l'Etoile, qui fait le coin de la rue Charles Buls et de la Grand-Place, et il y mourut. Les Bruxellois ne pensèrent qu'à une seule chose: se venger. Ils se rendirent donc à GAASBEEK et firent entendre raison au maître des lieux en incendiant le château.

Il y a encore d'autres éléments qui permettent aux Bruxellois de ne pas oublier ce nom célèbre: la rue 't SERCLAES par exemple. Cette ruelle très ancienne et assez étroite, longue d'une cinquantaine de mètres s'ouvre dans la rue d'Arenberg. Elle ne compte plus d'habitants, mais a résisté aux destructions diverses occasionnées par la construction d'un hôtel au début des années septante.

Cette rue est très ancienne comme je le disais, puisque des archives religieuses en parlent déjà en 1427. A cette époque, elle allait jusqu'à la rue des Bouchers et donc coupait la rue d'Arenberg.

Mais il y a un autre endroit où est retracé l'événement. Rendez-vous à la Grand-Place et placez-vous face à l'Hôtel de ville, devant l'escalier des lions. Cet escalier appartient encore à l'aile gauche ancienne, commencée au XVe siècle.

Vous verrez deux culs-de-lampe historiés au-dessus de l'escalier. L'un représente la légende du Juge HERKENBALD. L'autre illustre l'assassinat de 't SERCLAES. L'élément principal de la sculpture représente Everard 't SERCLAES à cheval en train d'être poignardé. La partie sculptée du dessous en suspension dans le vide, représente un mauvais génie, emportant l'âme de Swever d'ABCOUDE, seigneur de GAASBEEK, en enfer.

La plupart de ces sculptures sont usées par les intempéries et mangées par la pollution. Mais nombreuses sont celles qui sont encore parlantes et qui révèlent la pensée des artistes tailleurs de pierre de l'époque. L'histoire de Bruxelles peut se lire sur les murs du prestigieux Hôtel de ville de BRUXELLES et sur chacune des superbes maisons qui bordent la plus belle Grand-Place du monde.

Petite histoire anecdotique de la rue des Six Jetons à Bruxelles.

Le Grand Serment royal et de Saint Georges des Arbalétriers a la particularité d'avoir occupé deux locaux situés dans cette vieille rue de Bruxelles.

Il a occupé de nombreuses années, un local faisant partie d'un estaminet fameux : le Jardin aux Fleurs.

Ce dernier fut démoli et remplacé par un centre hospitalier spécialisé en accidents du travail: Discca.

Actuellement, il tient ses réunions au tir communal situé au 44 de cette même rue.

Intrigué par la dénomination pour le moins curieuse de cette rue, j'ai entrepris des recherches quant à l'origine du nom et de son passé.

Historique

La rue qui relie la rue de la Grande Ile à la place du Jardin aux Fleurs était jadis la seule voie de communication entre la Petite Ile (Place Fontainas) et les quartiers des Chartreux et du Marché aux Grains.

Déjà dans un livre censal de 1321, elle est désignée sous le nom de Zes Penning straet, c'est-à-dire rue des Six Deniers.

Le fossé situé à l'emplacement de la rue des Six Jetons et le Rempart des Moines formaient un système défensif qui devait protéger au XIV^{ème} siècle, la partie ouest de la ville. La première enceinte, du début du XIII^{ème} siècle, qui contournait l'île Saint-Géry dans la direction de la Tour Noire, étant devenue insuffisante, il fallut songer à garantir la ville contre toute attaque venant du côté d'Anderlecht et de Molenbeek.

Déjà, en 1306, l'insuffisance des remparts

Michel De Camp

s'était démontrée clairement; le peuple, un instant maître de la ville, n'avait pas osé attendre de pied ferme derrière les murs de la cité le retour offensif des patriciens retirés au camp de Vilvoorde.

Il s'était porté au devant de l'ennemi et comme c'était à prévoir, il s'était fait battre en rase campagne. Cette expérience fâcheuse contribua beaucoup à engager le Magistrat (correspondant à nos autorités communales actuelles) à compléter par de nouveaux travaux les fortifications de la ville.

Un fossé d'écoulement qui reliait la Senne d'Overmolen (la place Fontainas actuelle) à la Petite Senne près des Chartreux, fut approfondi et transformé en fossé de défense.

Ce fossé après comblement allait par la suite devenir la rue des Six Jetons.

Entre les Chartreux et la rue de Flandre, on établit également, au début du XIV^{ème}, de nouveaux remparts, composés d'un fossé et d'un talus de terre. Ils décrivaient une courbe et aboutissaient rue de Flandre, à la hauteur du Marché aux Porcs.

Là, en travers de la rue, on construisit une porte qui devait défendre l'accès de la ville et destinée à empêcher l'ennemi de se porter immédiatement contre la Porte Sainte-Catherine.

Cette porte était isolée, s'appuyant d'un côté sur les remparts de terre, de l'autre joignant le terrain marécageux qui contournait et protégeait l'enclos du Béguinage.

La porte prit le nom de Verloren cost poort, c'est-à-dire porte de défense avancée et isolée.

Les fossés et remparts de terre nouvellement érigés ne furent pas d'une grande utilité. Lors de la guerre de Flandre de 1356, les Bruxellois peu confiants dans ce système de défense se portèrent au devant de l'ennemi, dans l'espoir de pouvoir les arrêter et de les battre en rase campagne. Le choc eut lieu à Scheut et le sort des armes leur fut à nouveau défavorable. Défaits, ils s'enfuirent vers l'intérieur de la ville, mais ni les petits remparts, ni les remparts de pierre, ni la Porte Sainte-Catherine ne leur furent d'aucun secours. La ville tomba sans coup férir aux mains de l'armée de Louis de Maele, comte de Flandre.

Au lendemain de la campagne de Flandre, après l'épisode victorieux d'Evrard 't Serclaes qui chassa les Flamands en 1356, on entreprit dès 1357 de construire une seconde enceinte en pierres qui fut achevée en 1383.

Origines du nom de la rue.

Pourquoi notre rue a-t-elle reçu le nom de six modiques deniers ? Un denier étant une monnaie valant la douzième partie d'un sou qui lui-même valait la vingtième partie de la livre. Cette dernière devenant au XVII^{ème} s. le franc.

Pourquoi le flamand penning fut traduit parfois par denier ou par jeton ?

Eh bien, nous n'en savons strictement rien !

Cette rue, en fait de légendes sur ces origines, en possède au moins deux.

D'après une première version, il existait autrefois dans cette rue un refuge de religieux, à côté duquel se trouvait un vaste hôtel entouré de nombreuses dépendances et baptisé du nom de Maison des Six Jetons.

Il paraîtrait d'après les chroniqueurs, que

ce riche héritage fut vendu par son propriétaire pour la somme dérisoire de six deniers (ses penincs), mais à la condition formelle que l'acheteur et ses héritiers feraient tous les ans, et cela pendant la durée d'un siècle, un pèlerinage nu-pieds et nu-tête à Hal et, chose moins pénible, que ledit acquéreur et ses héritiers y entendraient trois messes basses pour l'âme du défunt propriétaire.

Quelle était la raison de cette singulière clause, donnant pour six deniers la propriété d'un beau domaine ?

Toujours d'après la légende, ce fait anormal provenait d'un remords de conscience. Pendant une grave maladie, le propriétaire avait fait le vœu qu'en cas de guérison, il accomplirait un pèlerinage comme décrit plus haut. Mais la guérison venue, il ne tint pas sa promesse et vers la fin de sa vie, bourrelé de remords, il aurait imaginé cet expédient pour obliger devant notaire, quelques personnes à prier pour lui pendant cent ans !

Il serait donc assez naturel que cette rue ait conservé le souvenir de la maison des six deniers et de son propriétaire.

Mais comme ce domaine ne fut bâti que vers les années 1700, c'est lui qui prit le nom de la rue (première mention du nom en 1321) et non l'inverse !

D'autres chroniqueurs rapportent une histoire rappelant un souvenir de mœurs beaucoup moins douces.

Des voleurs, dans la forêt de Soignes, avaient dit-on, dépouillé un voyageur d'une assez forte somme d'argent. Ces bandits choisirent la cour d'une des maisons de la rue des Six Jetons pour y partager le produit de leur vol. Pour une différence de six deniers dans le partage, une lutte violente s'engagea entre les voleurs et ils s'entrégorgèrent avec conviction.

Une ronde de nuit, faite par les archers du guet, venant à passer par là, trouva quatre des brigands étendus sur le sol dans une mare de sang.

Un seul respirait encore; il eut la force de raconter au chef de la patrouille la scène et en effet, à côté du moribond, on trouva les six deniers, cause de tout ce sang répandu!

Quelque pénible que puisse avoir été le souvenir de ce drame, il se comprend que l'on ait voulu conserver un nom commémoratif à une rue où s'était accompli un aussi sanglant événement pour six jetons !

Ce qu'on sait, en tous cas, c'est que la rue des Six Jetons de temps immémorial, franchissait la "Petite Senne" sur le "pont des Six Jetons", à l'endroit où la rue croise aujourd'hui la rue Van Artevelde (qui a été construite pendant la seconde moitié du XIX^{ème} s. sur la petite Senne asséchée).

Ce pont semble avoir été érigé par un des premiers meuniers du célèbre moulin à eau dénommé "Slijpmolen ou 't Slijpmoleken" dont la meule servait à aiguiser le fer et qui au XIX^{ème} siècle était encore utilisée pour moudre le grain.

A l'extrémité de la rue des Six Jetons (actuelle place du Jardin aux Fleurs) se trouvait un autre moulin à eau, le long d'une branche de la Senne dénommée Senne de Ransfort. Ce moulin, cité déjà en 1272 sous le nom de "Driesmolen" (moulin du Pré) a servi longtemps à la mouture des céréales; plus tard et jusqu'à sa démolition en 1867, on l'appela "Papiermolen" parce qu'il avait été adapté à la fabrication du papier.

Une promenade dans la rue au début de ce siècle.

Promenons-nous en compagnie de l'archiviste de la ville Guillaume Des Marez dans cette vieille rue bruxelloise :

Nous partons de la Place Fontainas et nous nous dirigeons vers la rue de la Grande Ile, à l'entrée de laquelle sur notre gauche s'ouvre la rue des Six Jetons.

Elle correspond, rappelons-le à un ancien fossé et est presque rectiligne. Une série de vieux immeubles rendent ses abords intéressants.

Au n°10, une porte charretière, de style Louis XVI, avec claveau orné frappant par ses larges dimensions.

Au n°14, porte Louis XVI et vieille lucarne.

Au n°13, une porte du XVIII^{ème} s., au n°19, une maison qui n'a plus que sa date 1630 comme unique intérêt.

La porte n°18 nous retiendra quelques instants. C'est une superbe porte avec bossages de la fin du XVII^{ème} s.. Le claveau est orné d'une feuille sculptée et le larmier est caractéristique par sa ligne brisée. Les battants sont anciens et le mauclair est orné de fleurs, de fruits et d'un macaron.

Entre le n°22 et le n°24 s'ouvre l'impasse des Ardoises dont le fond est pittoresque. On y voit une jolie porte du XVII-XVIII^{ème} s. avec claveau orné d'une guirlande de fruits attachés à un anneau.

Les n°28 et 30 ont conservé leurs pignons à gradins, le n° 34 a un pignon pointu.

Nous voici devant l'impasse de l'Asile, visiblement aménagée dans un ancien jardin. Au XVIII^{ème} s., il y avait là, en effet quatre jardinets et la maison sise à l'angle gauche s'appelait Den Sinte Dorothea hoff ou Au jardin de Sainte Dorothée.

Au n° 42 une porte Louis XVI actuellement transformée en fenêtre et au n°55 une belle porte en pierre bleue de style Louis XIV.

Au delà, la rue des Six Jetons a été partiellement démolie lors du percement de la rue Van Artevelde. Avant les travaux de la Senne, il y avait à cet endroit un pont jeté sur la Petite Senne près d'un moulin appelé 't Slijpmoleken ou le Petit moulin à aiguiser.

La rue des Six Jetons continue au delà de la rue Van Artevelde.

Au fond, nous apercevons le Vieux Bruxelles sous la forme d'une grande façade blanchie à la chaux, d'un effet pittoresque. C'est le Jardin aux Fleurs ou Bloemenhof, dont le nom rappelle les nombreux jardins qui au XVIII^{ème} s. se trouvaient derrière les maisons.

C'est là, au fond de cet estaminet, que le Grand Serment royal et de Saint-Georges avait son local et ses lignes de tir.

Nous parlerons de ce sujet en particulier dans un autre article.

Piéton de la fin du XX^{ème} siècle, si tu refais l'itinéraire proposé par l'archiviste, dans l'espoir de voir ce qu'il a décrit, évite-toi cette peine car de tout ceci, il ne reste ... rien!

Seule, la façade du tir communal construit en 1907 peut petitement évoquer ces vestiges à jamais disparus qui ont fait place à un immense parking d'un côté et de l'autre aux bâtiments de l'athénée Léon Lepage.

A la recherche du temps jadis.

Toutes ces démolitions ont considérablement bouleversé l'aspect de la rue des Six Jetons mais aussi de tout un petit monde en retrait de la voie. Il faut savoir que ce quartier regorgeait d'impasses au nom parfois très évocateur.

La rue des Six Jetons a toujours été animée et populaire. Au siècle dernier, elle ne possédait pas moins de onze impasses dont la plupart avaient plus de cent habitants.

Grâce au talent et à l'inlassable travail de recherches de Jean d'Osta, nous allons essayer de faire revivre l'espace d'une lecture les impasses disparues.

Impasse ou Passage des Ardoises.

Une vingtaine de vieilles maisons du côté pair de la rue des Six Jetons ont été rasées en 1956, en même temps que plusieurs impasses. Un parking s'étend depuis lors à leur place. Au milieu du mur qui délimite à présent ce parking le long de la rue des Six Jetons, on pouvait voir une très jolie porte de pierre sculptée datant du XVII^{ème} ou XVIII^{ème} s.

Cette petite porte remarquable a été sauvée de la destruction de l'impasse des Ardoises qui s'ouvrait entre les n^o 22 et 24 de la rue. Mais cette porte ne commandait pas l'entrée de l'impasse. Elle se trouvait cachée tout au fond de celle-ci, ornant une pauvre maison. On l'avait réédifié à même le mur de clôture, à vue des passants. De récents travaux, l'ont, à nouveau, fait disparaître. Quant à l'impasse des ardoises, ses maisons sombres et sales n'étaient plus, en ses dernières années, utilisées que comme remises et ateliers. Elle avait encore 3 habitants lors du recensement de 1947, 15 en 1920 et 109 en 1866.

A cette époque, elle se nommait passage des Ardoises car elle communiquait par un coude avec l'impasse Saint-Georges qui elle-même s'ouvrait sur la rue de la Barbe.

Rue ou Impasse de la Barbe.

Place Fontainas, à droite du grand building une sorte de piste desservant un parking est le seul vestige de la très vieille ruelle de la Barbe.

En 1960, c'était encore une longue, étroite et sombre venelle, bordée à gauche des hauts murs latéraux de l'ancienne Maison des Huit Heures et à droite, de bâtisses dé-

labrées où l'on remarquait au n° 5 un large porche orné surmonté de l'inscription gravée dans la pierre: "Aux Caves anno 1560".

Il s'agissait des "cuisines-caves" du célèbre café étudiant "A la Jambe de Bois" Ces caves aux plafonds voûtés servaient de salle de beuverie aux étudiants du siècle passé.

Sous les caves de cette antique maison aboutissait un souterrain très long et mystérieux, où l'on pataugeait dans l'eau.

Au XV^{ème} siècle, l'impasse de la Barbe s'appelait Vogelsangstrate ou rue du Chant d'Oiseau. Mais on prit rapidement l'habitude de l'appeler rue de la Barbe parce qu'elle longeait la brasserie Den Baert (établissement fort ancien, puisqu'on le trouve cité déjà en 1381).

Certains textes du XVI^{ème} s. indiquent aussi rue Derrière la Barbe. D'autres textes mentionnent rue de la Grille ou rue de la Petite Grille, en raison semble-t-il d'une grille qui barrait la Senne à l'entrée de la ruelle.

Mais dès le XVII^{ème} s., l'appellation Baertstraat reste la plus courante.

Signalons que cette voie était naguère une rue, en ce sens qu'elle avait une issue: à son extrémité s'ouvrait l'impasse Saint-Georges qui se jetait dans l'impasse des Ardoises, laquelle elle-même aboutissait dans la rue des Six Jetons.

Lorsque ces impasses furent murées en 1930, la rue de la Barbe est devenue un cul-de-sac.

Devant l'entrée de la rue de la Barbe se trouvait jadis le pont de la Barbe, pont important qui donnait accès à la chaussée d'Anderlecht, et à côté de ce pont, un très ancien moulin jouxtait la Brasserie de la Barbe.

Ce vénérable moulin (du XIV^{ème} s.) disparut en 1862 peu avant que ne disparaissent le pont de la Barbe et la Senne elle-même.

La rue de la Barbe et ses constructions restantes mais déclarées impropres au logement furent démolies en 1960.

Impasse de l'Arbalète.

Démolie au début de ce siècle, cette impasse s'ouvrait entre les n° 30 et 32 de la rue des Navets, dans le populaire quartier de la rue d'Anderlecht. Certaines de ses bâtisses ont cependant subsisté jusqu'en 1970 mais comme simples "maisons de derrière" de la rue des Navets.

Pendant un siècle au moins, l'impasse a donné accès à une ancienne blanchisserie dont le pré à blanchir s'étendait derrière les maisons de la rue des Six Jetons. Le Tir communal occupe aujourd'hui une partie de cet ancien jardin.

L'impasse doit vraisemblablement son nom officiel de 1853 à des tirs à l'arbalète qui avaient lieu dans les grands jardins voisins. Mais elle existait bien avant cette date sans nom particulier.

En 1876, on dénombrait 27 habitants qui occupaient 4 maisons.

Impasse Saint-Georges.

Ce n'était pas vraiment un cul-de-sac, mais un étroit couloir reliant la rue des Six Jetons à l'impasse de la Barbe.

Il a disparu au début du XIX^{ème} s. Son nom était dû au cabaret "A Saint-Georges" qui formait le coin de cette venelle et de l'importante impasse de la Barbe. La belle enseigne de ce cabaret est visible au Musée communal.

Impasse de l'Asile

Cette impasse fut aménagée au XVIII^{ème} s. dans un grand jardin où l'une

des maisons se nommait Den Sinte Dorothea Hoff.

En 1866, 97 personnes y vivaient et en 1920, elle comptait 106 habitants. Toutes ces habitations furent déclarées insalubres en 1946 et démolies ultérieurement.

Impasse de l'Alouette

Au numéro 79 de la rue, exactement là où s'élève aujourd'hui l'imposant bâtiment hospitalier s'ouvrait l'impasse des Alouettes.

Cette impasse au nom très joli mais aux maisons minables, côtoyait le Jardin aux Fleurs, célèbre estaminet bruxellois où se trouvait précédemment le local de la Gilde des Arbalétriers.

Elle disparut bien avant la démolition du Jardin aux Fleurs qui eut lieu en 1941.

Impasse de la Houille

Cette impasse longue d'une quarantaine de mètres prenait cours à côté du pont sur la Sennette et longeait la rive droite de l'étroite rivière, vers le Nord. Elle n'avait qu'une rangée de maisons au bord de l'eau.

Elle existait déjà au XVIII^{ème} s. mais ne reçut son nom qu'en 1851. Elle disparut en 1868 par mesure d'assainissement suite au choléra qui tua 12 de ses habitants en 1866.

Impasse du Canari

Elle était située à l'emplacement actuel du grand dispensaire (Discca) et a compté 12 maisons en 1866.

Impasse Copernel

Minuscule impasse qui s'ouvrait au début de la rue des Six Jetons qui est mentionnée en 1850 mais n'est plus reprise lors du recensement de 1866.

Allée de l'obscurité

Impasse en forme de zigzag, très étroite, créée au début du XIX^{ème} s. Elle disparut vers 1860 pour permettre le percement des rues Van Artevelde et des Riches Claires.

Impasse de l'Ommegang

Elle s'ouvrait au 57 de la rue et obliquait jusqu'au bord de la Petite Senne. Créée à la fin du XIX^{ème} s. sous le nom d'allée des Chats, elle fut dédiée en 1851 à l'Ommegang.

Elle disparut en 1870 pour permettre le percement de la rue Van Artevelde sur le lit asséché de la Petite Senne.

Impasse Verplancken

On peut encore voir entre les murs du tir communal et la salle omnisports une longue bande pavée de cette ancienne impasse qui fut créée vers 1850 et qui donnait accès à une brasserie. En 1925, elle comptait encore 6 maisons.

Bibliographie:

- Les rues disparues de Bruxelles de Jean d'Osta (Rossel)
- Souvenirs du vieux Bruxelles de Joe Dirix de Ten Hamme (Libro-sciences)
- Guide illustré de Bruxelles de Guillaume Des Marez Tome 1 (Touring Club de Belgique)
- Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles de Jean d'Osta (Paul Legrain)

**LA BATAILLE DE RANSBEEK
N'AURA PAS LIEU**

Christian FERAUGE

Chapitre 1er: **L'Assemblée Générale.**

Le soleil se couchait sur BRUXELLES. La brume envahissait progressivement les rues et les impasses de la ville. Déjà l'obscurité avait gagné les pavés de la Grand-Place. Seul Saint-Michel brillait encore aux derniers feux de l'astre rougeoyant.

Près du Schuttershof, les environs du Honsgracht déjà désertés depuis un moment, des chiens erraient, ne prêtant aucune attention à quelques retardataires se dirigeant vers le local des Arbalétriers. La porte

s'ouvrit et, en un instant, une trouée de lumière happât l'uniforme rouge qui s'y était présenté.

A l'intérieur, l'atmosphère était enfumée. Une dizaine d'arbalétriers devisaient, discutaient par petits groupes. Mais l'ambiance semblait beaucoup moins tendue qu'à l'ordinaire. Par moments le ton des discussions montait soudain, à d'autres, un cruel silence s'établait... Les gobelets d'étain étaient à moitié vides. Pour une fois le sommelier n'était pas derrière son comptoir, mais devant. Les fumeurs avaient laissé s'éteindre leur pipe et même le chef du protocole avait laissé tomber son hanap, pourtant en équilibre sur son poing, quand la cloche retentit.

"Messieurs, [le Doyen-

Chef venait de prendre la parole] je tiens à remercier tous les membres présents qui ont pu se libérer pour assister à cette assemblée extraordinaire. Je déplorerais quand même le manque d'intérêt de certains, l'absentéisme chronique qui frappe notre Serment. Lors du dernier assaut des Louvanistes, nous n'avons même pas pu aligner une rangée de tir complète... Si cela continue comme çà notre Gilde sera dissoute de fait avant le XVe siècle... Mais je répète chaque fois la même chose et il n'y a personne qui fait un effort.

Si je vous ai convoqué aujourd'hui, ce n'est pas pour vous entretenir de la situation interne de la Gilde, mais bien à cause de nouvelles alarmantes qui viennent de nous parvenir. Par l'intermédiaire d'un de nos compagnons, bien

**LA BATAILLE DE RANSBEEK
N'AURA PAS LIEU**

Christian **FERAUGE**

Chapitre 1er: **L'Assemblée
Générale.**

Le soleil se couchait sur BRUXELLES. La brume envahissait progressivement les rues et les impasses de la ville. Déjà l'obscurité avait gagné les pavés de la Grand-Place. Seul Saint-Michel brillait encore aux derniers feux de l'astre rougeoyant.

Près du Schuttershof, les environs du Honsgracht déjà désertés depuis un moment, des chiens erraient, ne prêtant aucune attention à quelques retardataires se dirigeant vers le local des Arbalétriers. La porte

s'ouvrit et, en un instant, une trouée de lumière happât l'uniforme rouge qui s'y était présenté.

A l'intérieur, l'atmosphère était enfumée. Une dizaine d'arbalétriers devisaient, discutaient par petits groupes. Mais l'ambiance semblait beaucoup moins tendue qu'à l'ordinaire. Par moments le ton des discussions montait soudain, à d'autres, un cruel silence s'étalait... Les gobelets d'étain étaient à moitié vides. Pour une fois le sommelier n'était pas derrière son comptoir, mais devant. Les fumeurs avaient laissé s'éteindre leur pipe et même le chef du protocole avait laissé tomber son hanap, pourtant en équilibre sur son poing, quand la cloche retentit.

"Messieurs, [le Doyen-

Chef venait de prendre la parole] je tiens à remercier tous les membres présents qui ont pu se libérer pour assister à cette assemblée extraordinaire. Je déplorerai quand même le manque d'intérêt de certains, l'absentéisme chronique qui frappe notre Serment. Lors du dernier assaut des Louvanistes, nous n'avons même pas pu aligner une rangée de tir complète... Si cela continue comme ça notre Gilde sera dissoute de fait avant le XVe siècle... Mais je répète chaque fois la même chose et il n'y a personne qui fait un effort.

Si je vous ai convoqué aujourd'hui, ce n'est pas pour vous entretenir de la situation interne de la Gilde, mais bien à cause de nouvelles alarmantes qui viennent de nous parvenir. Par l'intermédiaire d'un de nos compagnons, bien

introduit à l'amicale des sous-officiers de réserve, nous venons d'apprendre que les troupes du Seigneur de Malines, non contentes de la défaite que nos pères leur ont fait subir à RANSBEEK voici de nombreuses années, se sont de nouveau mises en marche sur BRUXELLES".

Le Doyen-Chef se tut un instant, le temps qu'un retardataire viennois rejoindrait l'assemblée.

Mais personne ne songea à le saluer. Chacun époussetait distraitemment le revers de son uniforme ou faisait semblant de jouer avec l'une ou l'autre médaille de son baudrier. Il reprit : "Et dans cette opportunité, il revient aux deux Gildes des Arbalétriers de BRUXELLES d'avoir l'honneur de défendre la cité."

La discussion s'engagea enfin. Le Greffier, le premier, fit remarquer qu'il serait peut-être temps de vérifier, dans l'armurerie, quelles étaient vraiment les armes en fonctionnement, ce qui, évidemment, provoqua un brouhaha général. L'Huissier ne trouvait plus la clef des armoires, le Capitaine de Tir avait oublié la liste à peu près à jour du matériel et un débat s'éleva sur les possibilités de réparation des armes endommagées. Les uns prétendaient qu'il n'y avait plus de fabricants sérieux depuis au moins cent ans, d'autres estimaient que la moitié du stock était inutilisable,

juste bon à faire des fondations dans la rue du Marais ou à transformer en chandelier, d'autres encore affirmaient connaître un petit armurier qui pourrait bien...

Mais personne n'entendit la suite. Le Bedeau, à l'instigation du Sommelier, venait de sonner la cloche. "Messieurs, il faut terminer, dans un quart d'heure je dois fermer, le guet va passer..."

Les discussions, voire même les altercations cessèrent aussi brutalement qu'elles avaient commencé. Le Doyen-Chef s'empressa de clore la séance et, sans que rien n'ait vraiment été décidé, il convoqua tout le monde pour le surlendemain matin à l'aube. La Gilde partait en guerre.

(à suivre)

introduit à l'amicale des sous-officiers de réserve, nous venons d'apprendre que les troupes du Seigneur de Malines, non contentes de la défaite que nos pères leur ont fait subir à RANSBEEK voici de nombreuses années, se sont de nouveau mises en marche sur BRUXELLES".

Le Doyen-Chef se tut un instant, le temps qu'un retardataire vienne rejoindre l'assemblée.

Mais personne ne songea à le saluer. Chacun époussetait distraitemment le revers de son uniforme ou faisait semblant de jouer avec l'une ou l'autre médaille de son baudrier. Il reprit : "Et dans cette opportunité, il revient aux deux Gildes des Arbalétriers de BRUXELLES d'avoir l'honneur de défendre la cité."

La discussion s'engagea enfin. Le Greffier, le premier, fit remarquer qu'il serait peut-être temps de vérifier, dans l'armurerie, quelles étaient vraiment les armes en fonctionnement, ce qui, évidemment, provoqua un brouhaha général. L'Huissier ne trouvait plus la clef des armoires, le Capitaine de Tir avait oublié la liste à peu près à jour du matériel et un débat s'éleva sur les possibilités de réparation des armes endommagées. Les uns prétendaient qu'il n'y avait plus de fabricants sérieux depuis au moins cent ans, d'autres estimaient que la moitié du stock était inutilisable,

juste bon à faire des fondations dans la rue du Marais ou à transformer en chandelier, d'autres encore affirmaient connaître un petit armurier qui pourrait bien...

Mais personne n'entendit la suite. Le Bedeau, à l'instigation du Sommelier, venait de sonner la cloche. "Messieurs, il faut terminer, dans un quart d'heure je dois fermer, le guet va passer..."

Les discussions, voire même les altercations cessèrent aussi brutalement qu'elles avaient commencé. Le Doyen-Chef s'empressa de clore la séance et, sans que rien n'ait vraiment été décidé, il convoqua tout le monde pour le surlendemain matin à l'aube. La Gilde partait en guerre.

(à suivre)